

**STATISTIQUES au 2020-01-31**

**CANADA**

Chômage (décembre)	5,6 %	↓
I.P.C. (décembre)	2,2 %	
Billet Trésor 3 mois	1,63 %	↓
Obligation 5 ans	1,28 %	↓
Obligation 10 ans	1,27 %	↓
S&P/TSX	17 318	↑

**ÉTATS-UNIS**

Chômage (décembre)	3,5 %	
I.P.C. (décembre)	2,3 %	↓
Billet Trésor 3 mois	1,54 %	↓
Obligation 5 ans	1,31 %	↓
Obligation 10 ans	1,51 %	↓
Dow Jones - Industrielles	28 256	↓
S&P 500	3 226	↓

**DEVICES**

\$ É.-U. / \$ CAN	0,76	↑
\$ É.-U. / € Euro	1,11	↑
¥ Yen / \$ É.-U.	108,35	↑

La flèche indique la tendance depuis la publication de la dernière donnée mensuelle ou de fin de mois.

Les marchés avaient bien démarré l'année. Les indices boursiers américain (S&P 500) et canadien (S&P/TSX) ont atteint de nouveaux sommets dans la troisième semaine du mois, aidés par la signature d'un accord commercial dit de Phase 1 entre la Chine et les États-Unis. Les choses ont cependant changé drastiquement quand le Coronavirus s'est propagé et que les autorités chinoises ont annoncé un train de mesures propices à un ralentissement de leur appareil de production. La baisse des indices boursiers à la fin de janvier signifie que les avancées du mois se chiffrent à 1,7% pour le S&P/TSX. Le S&P 500 est quant à lui resté au neutre. Toutefois, le huard ayant perdu du terrain en janvier, l'investisseur canadien dans le S&P 500 a pu profiter d'un gain de change de 1,9%. La variation du dollar canadien est principalement due aux craintes rattachées au Coronavirus, celles-ci ayant fait baisser les prix du pétrole et de certaines autres denrées de base.

Le mois fut aussi caractérisé par la décision de la Réserve Fédérale américaine de laisser ses taux inchangés.

Le ton est cependant devenu beaucoup plus conciliant envers un possible assouplissement supplémentaire au cours des prochains mois. La Banque du Canada a fait de même; rappelons que la Banque du Canada n'avait pas suivi son homologue américain dans la baisse des taux en 2019. Quant aux données économiques, elles continuent de peindre une conjoncture faible à l'échelle mondiale, les États-Unis et le Canada inclus. Cet environnement a été propice à un rallye obligataire, les taux sur obligations diminuant dans toutes les échéances. Les taux des obligations fédérales à échéance de cinq ans terminent le mois 40 points de base plus bas à 1,28%, alors que les taux de celles à échéance de 30 ans terminent à 1,43%. La performance du marché obligataire a été de 2,9% au total, l'indice des échéances d'un à cinq ans faisant 1,0%. Février se déroulera donc dans une certaine inquiétude face à une contagion mondiale, mais aussi avec le début des élections primaires américaines visant à choisir le candidat démocrate.

**Rendements totaux des marchés en dollars canadiens au 31 janvier 2020**

	Année à date	3 mois	1 an	3 ans <sup>1</sup>	5 ans <sup>1</sup>
Bons du Trésor à 91 jours FTSE Canada	0,14 %	0,14 %	0,14 %	0,14 %	0,14 %
<b>Obligations</b>					
Obligations universelles FTSE Canada	2,91 %	2,21 %	8,53 %	4,61 %	2,84 %
Obligations globales à court terme FTSE Canada	1,04 %	0,96 %	3,48 %	1,97 %	1,55 %
Indice Adapté Gestion privée Eterna <sup>2</sup>	1,78 %	1,34 %	4,99 %	2,69 %	1,99 %
Obligations globales à moyen terme FTSE Canada	2,89 %	1,90 %	7,26 %	3,77 %	2,64 %
Obligations globales à long terme FTSE Canada	5,26 %	3,95 %	16,09 %	8,70 %	4,60 %
<b>Indices boursiers nord-américains</b>					
Canada - S&P/TSX Composite	1,74 %	5,88 %	14,98 %	7,21 %	6,53 %
États-Unis - S&P 500	1,93 %	7,30 %	22,50 %	15,11 %	13,26 %
États-Unis - Dow Jones Industrial Average	1,07 %	5,69 %	16,56 %	15,72 %	14,11 %
<b>Indices boursiers internationaux</b>					
Royaume-Uni - FTSE 100	-1,95 %	3,72 %	10,76 %	7,48 %	3,87 %
France - CAC 40	-2,24 %	1,31 %	13,32 %	8,45 %	5,19 %
Allemagne - DAX	-1,84 %	0,87 %	13,22 %	5,49 %	4,39 %
Japon - Nikkei 225	-0,17 %	1,35 %	12,87 %	8,84 %	8,14 %
Hong Kong - Hang Seng	-4,53 %	-0,76 %	-4,21 %	4,27 %	2,20 %
Australie - S&P/ASX 200	2,07 %	2,95 %	10,93 %	3,88 %	2,41 %
<b>Devises</b>					
\$ CAN versus \$ É.-U.	-1,90 %	-0,56 %	-0,85 %	-0,53 %	-0,78 %

Source : Bloomberg

1. Rendement total annuel composé

2. L'Indice Adapté Gestion privée Eterna est composé à 60 % de l'indice des obligations globales à court terme FTSE Canada et à 40 % de l'indice des obligations globales à moyen terme FTSE Canada.

## DIFFÉRENCES ENTRE LE REÉR ET LE CÉLI

### REÉR

#### OBJECTIF

Accumuler des économies principalement pour la retraite ou pour tout autre moment propice à l'encaissement (par exemple un congé sabbatique, une période de chômage, etc.).

Il est aussi utile lors de l'achat ou la construction de sa première maison ou le financement de ses études.

Le REÉR fait partie du patrimoine familial.

#### QUAND COTISER ?

Cette année, la date limite est le 2 mars si vous voulez déduire une partie ou la totalité de la cotisation effectuée dans votre déclaration fiscale de 2019.

Il n'y a pas d'âge minimal pour cotiser à un REÉR; il suffit de gagner des revenus admissibles.

Vous pouvez cotiser à votre REÉR jusqu'à l'âge de 71 ans. Au-delà de 71 ans, si votre conjoint est plus jeune, vous pouvez cotiser à son REÉR si vous avez des revenus admissibles ou des droits de cotisation inutilisés.

#### COTISATIONS PERMISES

L'avis de cotisation fédéral que vous avez reçu le printemps dernier indique le montant maximum de cotisation REÉR déductible du revenu imposable. La participation à un fonds de pension réduit le montant de la cotisation permise.

En 2019, le maximum de cotisation REÉR est de 26 500 \$. En 2020 le montant maximum sera porté à 27 230 \$.

La cotisation excédentaire permise est 2 000 \$; au-delà de ce montant, une pénalité de 1 % par mois sur l'excédent est applicable.

Il est possible de cotiser au REÉR de votre conjoint tout en profitant de la déduction.

### LES RETRAITS

Les retraits sont imposables et peuvent diminuer les prestations et les crédits gouvernementaux fondés sur le revenu.

Les montants retirés ne peuvent pas être cotisés à nouveau.

#### IMPOSITION AU DÉCÈS

Les sommes accumulées dans un REÉR sont imposables au moment du décès. Il est possible de retarder cette imposition en transférant le REÉR au conjoint survivant. Il est ici question de roulement. Il est aussi possible, dans certaines circonstances, d'effectuer un roulement complet ou partiel à un enfant mineur ou à un enfant handicapé à charge.

### CÉLI

#### OBJECTIF

Accumuler des épargnes à l'abri de l'impôt afin d'atteindre ses objectifs financiers.

Il est utile pour tous vos projets (p. ex. : rénovations, achat d'une voiture, démarrage d'une entreprise, voyage par exemple). Le CÉLI peut aussi servir pour la planification de retraite. Dans certaines situations de planification de retraite, il est préférable de privilégier le CÉLI au REÉR.

Le CÉLI ne fait pas partie du patrimoine familial.

#### QUAND COTISER ?

L'âge minimal pour cotiser au CÉLI est 18 ans.

La cotisation peut être effectuée à n'importe quel moment de votre vie.

#### COTISATIONS PERMISES

La cotisation maximale depuis l'instauration du CÉLI est de 69 500 \$. Elle se détaille comme suit :

de 2009 à 2012 : 5 000 \$, de 2013 à 2014 : 5 500 \$, en 2015 : 10 000 \$, de 2016 à 2018 : 5 500 \$ et pour 2019 et 2020 : 6 000 \$.

Votre droit de cotisation est la portion inutilisée de votre montant maximal applicable à votre situation qui s'accumule depuis 2009.

La cotisation effectuée dans le CÉLI n'est pas déductible du revenu imposable.

Il n'est pas permis d'effectuer des cotisations excédentaires, sinon une pénalité de 1 % par mois est applicable.

Il n'est pas possible de cotiser au CÉLI de votre conjoint. Cependant, rien ne vous empêche de lui donner la somme pour qu'il le fasse lui-même par la suite.

### LES RETRAITS

Les retraits ne sont pas imposables et n'ont aucune incidence sur l'admissibilité aux prestations et aux crédits gouvernementaux fondés sur le revenu.

Les montants de retraits de l'année s'ajoutent aux droits de cotisation de l'année suivante.

#### IMPOSITION AU DÉCÈS

Aucune imposition au décès. Le conjoint survivant pourra ajouter les sommes accumulées dans son propre CÉLI sans en affecter ses droits de cotisation.